

« Les fonctions des Personnels Administratifs
en lien avec les MJPM »

INSCRIPTION

Ce bulletin peut être dupliqué en autant d'exemplaires souhaités.
Un bulletin par salarié inscrit.

SALARIE

Nom :
Prénom :
Fonction :
Adresse :
.....
Tél. :
Email :

ETABLISSEMENT

Dénomination :
.....
Adresse :
.....
Tél. :
Email :

➤ Inscription(s) aux modules :

- Module 1 : 12 et 13 septembre 2019
- Module 2 : 30 septembre 2019
- Module 3 : 17 et 18 octobre 2019
- Module 4 : 21 novembre 2019

TOTAL : ___ jours x 135 € / personne = _____ €

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

- Employeur
- Individuel
- Autres :

- Je joins un chèque à l'ordre du CEFRAS
- Je demande une facture
- Le règlement s'effectuera à réception de la facture

Signature et/ou cachet

Bulletin à renvoyer au plus tard le 1^{er} juillet 2019,

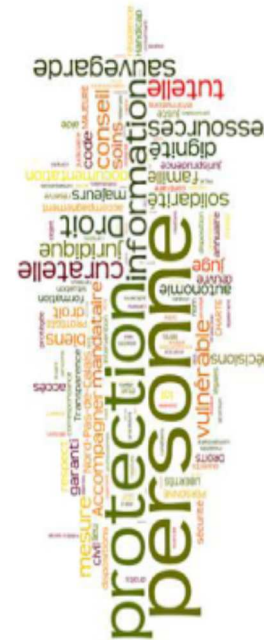
par mail : m.jacquet@cefras.com

ou par courrier :

CEFRAS Formation Continue - BP 80012 - Chemillé - 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU



**Les fonctions des Personnels
Administratifs en lien avec les MJPM**



MODULE 1 : 12 ET 13 SEPTEMBRE 2019

MODULE 2 : 30 SEPTEMBRE 2019

MODULE 3 : 17 ET 18 OCTOBRE 2019

MODULE 4 : 21 NOVEMBRE 2019

www.cefras.com



PROGRAMME

PUBLIC :

Secrétaires et assistants exerçant en établissements ou services médico-sociaux et associations tutélaires

OBJECTIFS :

- ⇒ Mieux comprendre la réforme, ce qu'elle a changé dans les pratiques professionnelles et dans les relations avec les majeurs protégés
- ⇒ Développer des repères communs avec les mandataires judiciaires à la protection des majeurs

CONTENU :

Module 1 - Le cadre juridique – 2 jours

- ⇒ Ce que la réforme a apporté
- ⇒ Les différentes mesures de protection
- ⇒ Les nouveaux outils, la place des écrits
- ⇒ Les droits des majeurs, le droit à l'information
- ⇒ Les nouvelles fonctions du mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Module 2 - Les relations avec les tiers – 1 jour

- ⇒ Avec les juges
- ⇒ Avec les partenaires
- ⇒ Avec les MJPM

Module 3 - La connaissance des publics - 2 jours

- ⇒ Les pathologies, la maladie psychique, les addictions
- ⇒ Les conduites à tenir en cas de situations difficiles : danger, urgence

Module 4 - La fonction de secrétaire/assistant tutélaire – 1 jour

- ⇒ La discrétion et la confidentialité
- ⇒ Le dossier du majeur protégé, son archivage

DUREE :

36 heures (6 jours) ou formation modulaire

DATES ET LIEU DE FORMATION :

MODULE 1 : 12 ET 13 SEPTEMBRE 2019

MODULE 2 : 30 SEPTEMBRE 2019

MODULE 3 : 17 ET 18 OCTOBRE 2019

MODULE 4 : 21 NOVEMBRE 2019

CEFRAS Site Vendée

5 rue Duchesne de Denant

85000 LA ROCHE SUR YON

Contact: m.jacquet@cefras.com

02.41.30.99.18

FORMATEURS :

Professionnels du secteur tutélaire

TARIF :

135€ / jour par personne

